



GÉRER MES DÉCHETS

Guide pratique usager

Suite au protocole de médiation qui a été signé entre le Smicval et votre commune, vos fréquences de collecte en porte à porte ont évolué et vous avez également la possibilité d'utiliser les bornes collectives accessibles 24h/24h et 7j/7j en place sur le territoire.

Ce guide vous explique comment profiter au mieux de ce nouveau service et de tous les avantages qui l'accompagnent.



1 les solutions et modes de collecte disponibles

— La collecte en Porte à porte, les Points d'apport collectif et les Pôles Recyclage

La collecte en porte à porte

La fréquence de collecte de vos **Ordures Ménagères (bac marron)** et de vos **Emballages (bac à couvercle jaune)** ont été modifiées. Vous pouvez retrouver votre calendrier de collecte sur notre site internet <https://calendrier.smicval.fr> en indiquant le nom de votre commune.

La collecte peut avoir lieu à tout moment de la journée, **il est donc indispensable de sortir votre bac la veille (au soir) de votre jour de collecte.**

Sachez qu'un bac qui contient des déchets non conformes (*ordures ménagères dans les emballages par exemple*) **peut ne pas être collecté.**

La collecte en Point d'apport collectif & l'accès en Pôle Recyclage



La cartographie en ligne

Trouvez les **PAC** et **Pôles Recyclages** les plus proches de chez vous.

Vous pouvez utiliser les PAC sur l'ensemble du territoire du smicval à partir du moment où votre carte est activée.



Votre carte d'accès

- **Une seule carte pour accéder aux PACS** (inclus dans votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et aux Pôles Recyclage (14 passages/an inclus)
- **Activation gratuite** : venez nous rencontrer en permanences ou sur les sites de Saint Denis de Pile (8 route de la pinière) et de Saint Girons d'Aiguevives (238 route de la côte rôtie). Vous pouvez aussi faire activer votre carte par téléphone au 05 57 84 74 00 ou par mail contact@smicval.fr
- En cas de perte/vol : duplicata facturé 15,60€
- Bientôt, vous bénéficierez d'une version digitale de votre carte d'accès dans l'appli smartphone Smicval



Pourquoi une carte d'accès ?

Elle nous aide à savoir quand les bornes sont pleines pour mieux organiser les collectes. Elle vous permet aussi de suivre votre production de déchets dans votre espace en ligne.

Attention, ne pas confondre ! 14 passages en PR sont inclus dans la TEOM (voir plus d'informations à la fin de ce guide) mais il n'y a pas de facturation à l'ouverture des trappes sur les bornes de collecte.



Utiliser les bornes : mode d'emploi

- Pour bien utiliser le lecteur de la carte :

- Plaquer la carte au moins 3 secondes, le temps que le voyant bleu de la trappe droite ou gauche s'allume
- Voyants du lecteur :
 - accès autorisé
 - badge non autorisé
 - borne pleine ou en maintenance (nous contacter dans ce cas)

Les 3 clignotent : mise à jour en cours ou prise en compte du vidage en cours. Attendre la fin du clignotement avant de repasser la carte

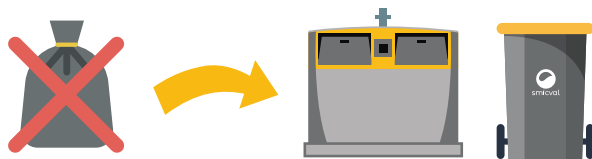
- **Si aucun voyant ne s'allume, tenter d'ouvrir une trappe**, il est possible que le contrôle d'accès soit temporairement désactivé.

Accéder aux tutos en vidéo :

PAC OMR et Emballages 🖱️ - PAC Restes alimentaires 🖱️

2 les bonnes pratiques

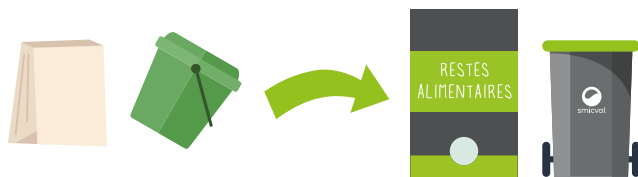
— La collecte des emballages



Les emballages
sont triés
par TRIGIRONDE
à Saint Denis
de Pile et valorisés

- Je les dépose en vrac **sans les mettre dans un sac**
- **Je ne les imbrique pas** les uns dans les autres (*ex : ne pas mettre une canette dans une boîte en carton*)
- Je les vide bien mais je ne les lave pas
- Je ne dépose rien à côté de la borne ou de mon bac
- Pour gagner de la place, j'aplatis bien ou déchire mes emballages carton, j'aplatis mes bouteilles plastiques (*et pourquoi pas tester l'eau en carafe ?*)
- Je stocke mes grands cartons à plat, pour les emmener en pôle recyclage et optimiser mes passages ou je les dépose en Point d'Apport spécifique pour les cartons (*il sera mieux valorisé*)

— Le tri des restes alimentaires



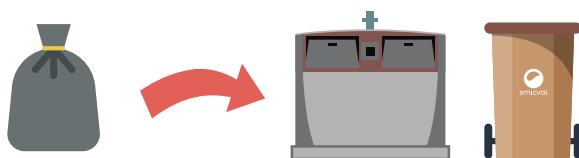
Les restes
alimentaires
sont compostés
sur la plateforme
industrielle de Saint
Denis de Pile

Le compost
certifié utilisable
en Agriculture
Biologique retourne
sur notre territoire
notamment chez les
agriculteurs
et maraîchers

- Je mets mes déchets **dans un sac kraft puis dans un bioseau** fourni par le Smicval. Je dépose le sac dans les points d'apport Collectifs spécifiques.
- Je m'équipe d'un composteur individuel (*à demander auprès du Smicval*)
- Je ne dépose rien à côté de la borne ou de mon bac

Le tri à la source de la matière organique est obligatoire depuis le 01/01/2024. Chaque habitant doit disposer d'une solution de tri à la source de ses déchets alimentaires : compostage individuel ou collectif, lombricompostage ou autres solutions de traitement individuel ; poules ; collecte de biodéchets.

— La collecte des ordures ménagères



60 litres max.

Les Ordures
Ménagères sont
directement enfouies
sur le site
de Lapouyade,
sans être triées

- Je mets mes déchets **dans un sac bien fermé**
- Je ne dépose rien à côté de la borne ou de mon bac
- Je réduis la quantité des mes ordures ménagères en triant bien tous mes restes alimentaires et mes emballages

Attention, les trappes ont une capacité de 60L, n'utilisez pas de poches poubelles plus grosses au risque de les coincer.

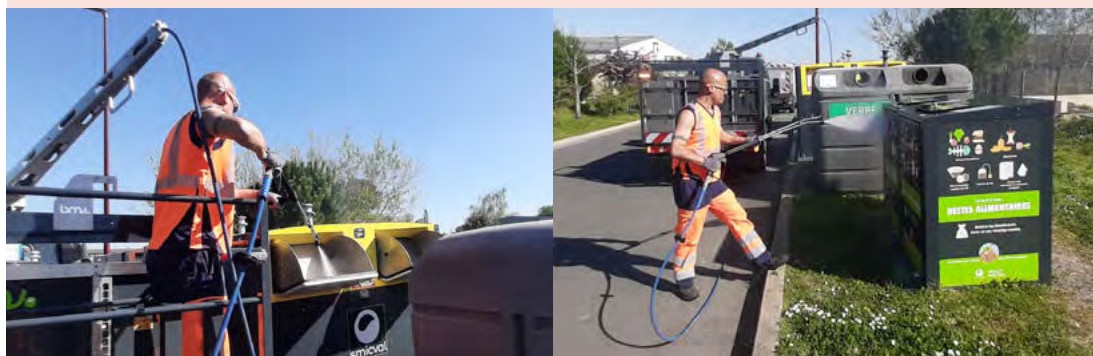
Attention : Pour la sécurité de tous (agents et usagers), il est interdit de jeter dans les bornes ou dans les bacs, des piles, batteries, produits dangereux (inflammables ou toxiques) bouteilles de gaz et autres produits sous pression ainsi que les déchets de soins (seringues notamment) et les déchets incandescents (cendre encore chaude par exemple).

TRANSPORTER MES DÉCHETS JUSQU'AUX BORNES

- **Pour les restes alimentaires** : utilisez le bioseau pour le transport et jetez le sac kraft dans la borne. Le bioseau et les sacs vous sont fournis lors des permanences ou sur les sites de St Denis de Pile et de St Girons d'Aiguevives. **Lorsque vous avez épuisé vos sacs, vous pouvez en obtenir d'autres auprès de votre mairie.**
- **Pour les emballages** : stockez-les et transportez-les en vrac dans un sac (type cabas de supermarché) ou tout autre contenant.
- **Pour les OMR** : utilisez une poche noire classique 50l (avec un bon tri des restes alimentaires, vos poches OMR auront moins de risque de couler).

DU BON USAGE DES BORNES

- Le dépôt de sacs en pieds de borne relève de la délinquance environnementale et est sanctionnable. Il ne signifie pas forcément que la borne est pleine ou qu'elle dysfonctionne !
- Nos équipes passent chaque semaine pour retirer les dépôts, vérifier le bon fonctionnement des trappes et effectuer des actions de nettoyage. Et plusieurs fois par an, un nettoyage plus conséquent de l'intérieur et de l'extérieur des bornes est effectué avec du matériel spécifique.
- Votre carte vous donne accès aux 2 800 bornes du territoire. Repérez les îlots sur vos trajets du quotidien, pour profiter de vos déplacements habituels (travail, école, courses...) et gagner du temps.



Attention : Il est interdit de déposer des déchets autour des bornes sous peine de poursuites (articles R.362-1 et R635-8 du code pénal).

— Avant de jeter... donnez, prenez, recyclez !

Votre objet est encore en bon état ?

- **Faites-le réparer** : votre petit électroménager peut être réparé sans frais supplémentaire dans nos Comptoir Répar' (Smicval Market de Vayres et prochainement à celui de Reignac)



- **Donnez-le** :

- En Pôle Recyclage Smicval (La Roche Chalais, Saint Seurin sur l'Isle, Saint Denis de Pile, Vérac, Saint Gervais, Saint Mariens, Libourne Ballastière et au Smicval Market de Vayres ou du Smicval Market Terres d'Estuaire à Reignac) – **sans décompte de passage si c'est l'unique motif de visite.**
- Gratuitement, chez les vendeurs, notamment de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, qui ont l'obligation de les reprendre.

Voir la cartographie en ligne de l'OCAB 

- Pensez également aux ressourceries et associations.



À TRIER



Tous les papiers

À déposer
en vrac, pas
dans des sacs



Tous les emballages en métal



Tous les petits cartons



Tous les emballages
en plastique et polystyrène



GUIDE DU TRI QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?



smicval
www.smicval.fr

À TRIER



Restes alimentaires - épluchures
fleurs fanées - coquilles d'œufs - restes de viande
poisson et coquillages



Dosettes souples de café - sachets de thé
essuie-tout - serviettes et mouchoirs en papier
(y compris de couleur)



Vous pouvez
aussi les
composter

À TRIER



Bouteilles en verre - bocaux - flacons
vidés non lavés
sans bouchons ni couvercles



à déposer
dans des sacs
bien fermés



Objets divers - couches
et lingettes - vaisselle
(mégots, litière animale,
masques)

À JETER

DONNER



Vous souhaitez donner
des objets ou matières
encore en bon état dont
vous n'avez plus l'utilité ?
Déposez-les dans nos
espaces de réemploi*



À TRIER



Vêtements - chaussures - linge
propres et emballés
dans des sacs plastique



EN PÔLE RECYCLAGE



Cartons



Équipements électriques
et électroniques
(ampoules, machine à laver,
jouets, informatique, outils...)



Métaux
(ustensiles de cuisine,
table à repasser, vélo...)



Déchets du bâtiment
(matériaux, gravats, plâtre,
moquette, sanitaires...)



Mobilier
(lampes, tables, armoires,
canapés, fauteuil...)



Végétaux
(hors tontes et feuilles)



Déchets divers
(radiographies,
vaisselle cassée, pneus...)



Déchets dangereux
(acides, aérosols,
produits phytosanitaires,
filtres à huile de voiture,
restes de peintures...)



Bois
(cagettes, palettes,
morceaux de bois...)



*Pôles Recyclage de La Roche Chalais, Saint Seurin sur l'Isle, Saint Denis de Pile, Vérac, Saint Gervais, Saint Mariens, Libourne Ballastière et au sein du SMICVAL Market de Vayres ou du Smicval Market Terres d'Estuaire à Reignac.

Attention, les bouteilles de gaz, les produits explosifs, les solvants ainsi que l'amiante ne sont pas acceptés en Pôle Recyclage. RDV sur www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr pour avoir la liste des organismes spécialisés en charge de les traiter.

3 les aides et subventions

Le Smicval finance jusqu'à 50% de vos dépenses sur des solutions visant à la réduction des déchets. Pensez-y !

- Achat d'un kit ou d'une tondeuse mulching
- Location ou prestation de broyage de végétaux à domicile
- Achat individuel d'un broyeur de végétaux
- Achat mutualisé d'un broyeur de végétaux
- Arrachage de haies de thuyas, cyprès et lauriers palme avec plantation de haies vives et diversifiées
- Plantation de haies vives et diversifiées
- Achat de poules (minimum 2)
- Achat d'un poulailler ou d'une clôture
- Achat de matériel de tri des restes alimentaires ou compostage domestique
- Achat de protections féminines réutilisables (serviettes hygiéniques, coupes menstruelles ou culottes de règles)
- Aide à l'achat de couches lavables
- Aide à la location de couches lavables

Rendez-vous sur www.smicval.fr pour en savoir plus 

4 Pour utiliser au mieux les Pôles Recyclage

- Regroupez vos apports pour optimiser vos visites en pôles recyclage. 14 passages sont inclus dans votre taxe d'enlèvement, si vous venez plus, vous serez facturé.
- L'accès est sans RDV du lundi au jeudi, mais pensez à prendre RDV les vendredi et samedi.
- Le Smicval vous accompagne dans les circonstances particulières : pas de décompte de passage en cas de succession avec vidage de maison, séparation entraînant une réorganisation du logement, sinistre et catastrophe naturelle.
- Une visite **exclusive** pour don/reprise n'est pas décomptée de vos 14 passages. Par exemple : en cas de déménagement ou de vide-maison, trie les objets et organisez vos passages en fonction !

Horaires d'ouverture :

Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Ajustement possible des horaires en fonction de la météo estivale

Du 1^{er} octobre au 31 mars : de 9h à 12h et de 13h à 17h

**Tous les végétaux
sont acceptés dans
vos Pôles Recyclage
(branchages, taille
de haies...)
SAUF la tonte.**

5 le financement de vos services

LA TEOM, KEZACO ?

Tous ces services sont financés par la **TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)**, prélevée avec la taxe foncière. Elle est due par les propriétaires et est récupérable auprès des locataires. Son montant dépend de la valeur locative du logement, revalorisé chaque année par les services fiscaux, sur laquelle est appliquée un taux voté par votre communauté de communes. Ce qui est souvent méconnu, c'est que son montant n'est pas directement lié à l'utilisation du service, ni à la quantité collectée ou encore au nombre de personnes vivant dans la propriété concernée.

Le saviez-vous ?

La TEOM finance ainsi un ensemble de services réalisés par le Smicval :

- la collecte des papiers et des emballages recyclables (*bacs ou points d'apport jaune*),
- la collecte des ordures ménagères (*bacs ou points d'apport marron*),
- la collecte des restes alimentaires (*bacs ou points d'apport vert*),
- la collecte du verre,
- les 14 passages annuels sur nos 11 Pôles recyclage répartis sur le territoire,
- les passages illimités pour du don ou la reprise d'objets au sein des Smicval Market et mini-Smicval Markets des Pôles recyclage,
- le traitement de l'ensemble des flux collectés,
- les formations éco-jardinage,
- les soutiens financiers pour l'acquisition de matériel ou de services d'aide à la réduction des déchets à collecter (*poulaillers, composteurs, broyeur, textiles sanitaires, etc.*),
- l'accès à des services tels que le Comptoir Répar'...

Une question ? Un problème ?

Vous pouvez nous contacter en privilégiant les moyens suivants :

contact@smicval.fr

proactiv@smicval.fr (pour les professionnels)

Votre espace en ligne : <https://mon-espace.smicval.fr/>

Téléphone : 05 57 84 74 00

Ou consultez le site internet : www.smicval.fr